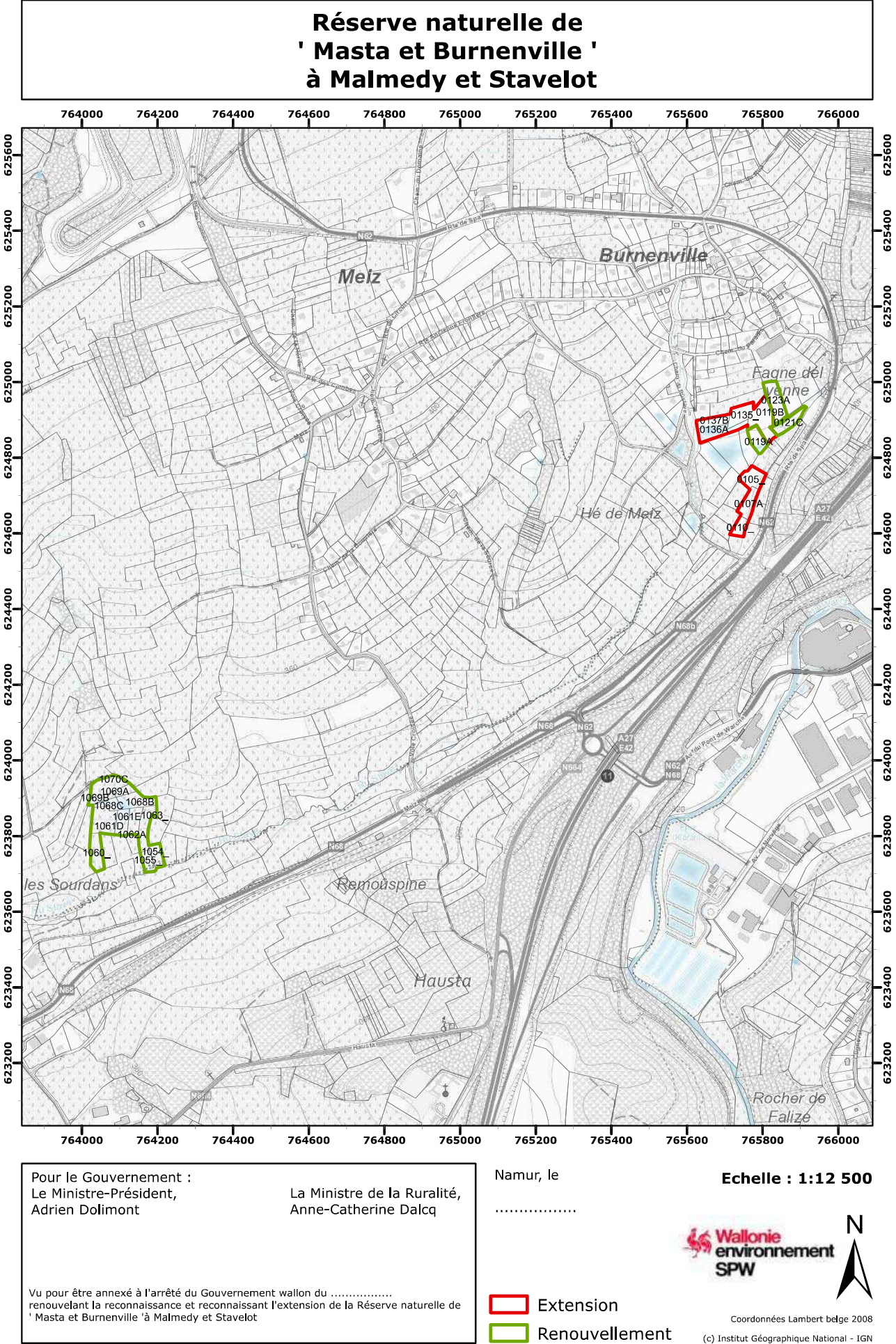
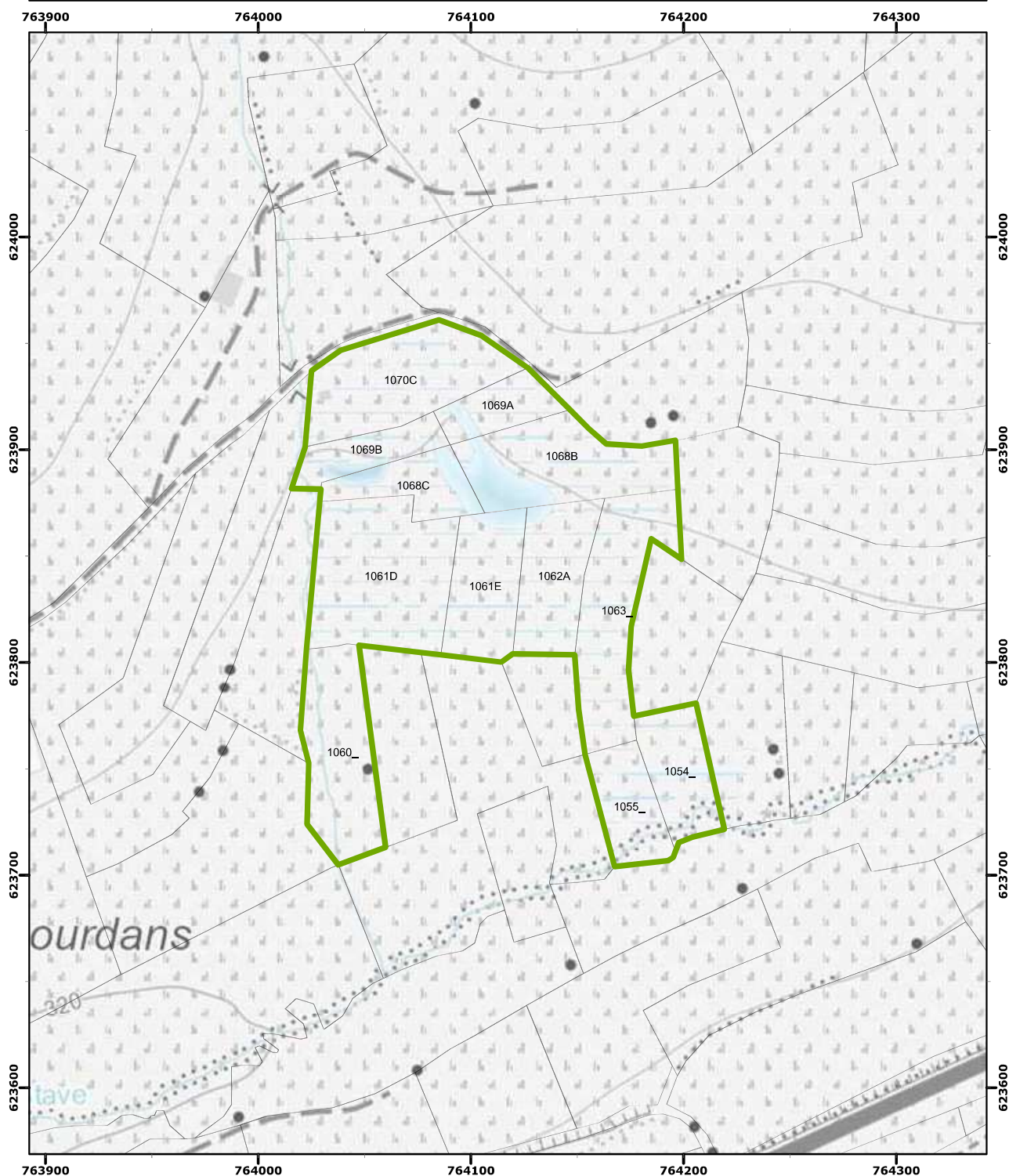


B2: Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon renouvelant la reconnaissance et portant reconnaissance de l'extension de la



B2: Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon renouvelant la reconnaissance et portant reconnaissance de l'extension de la

Réserve naturelle de ' Masta et Burnenville ' (Partie 1) à Malmedy et Stavelot



Pour le Gouvernement :
Le Ministre-Président,
Adrien Dolimont

La Ministre de la Ruralité,
Anne-Catherine Dalcq

Namur, le

Echelle : 1:2 500



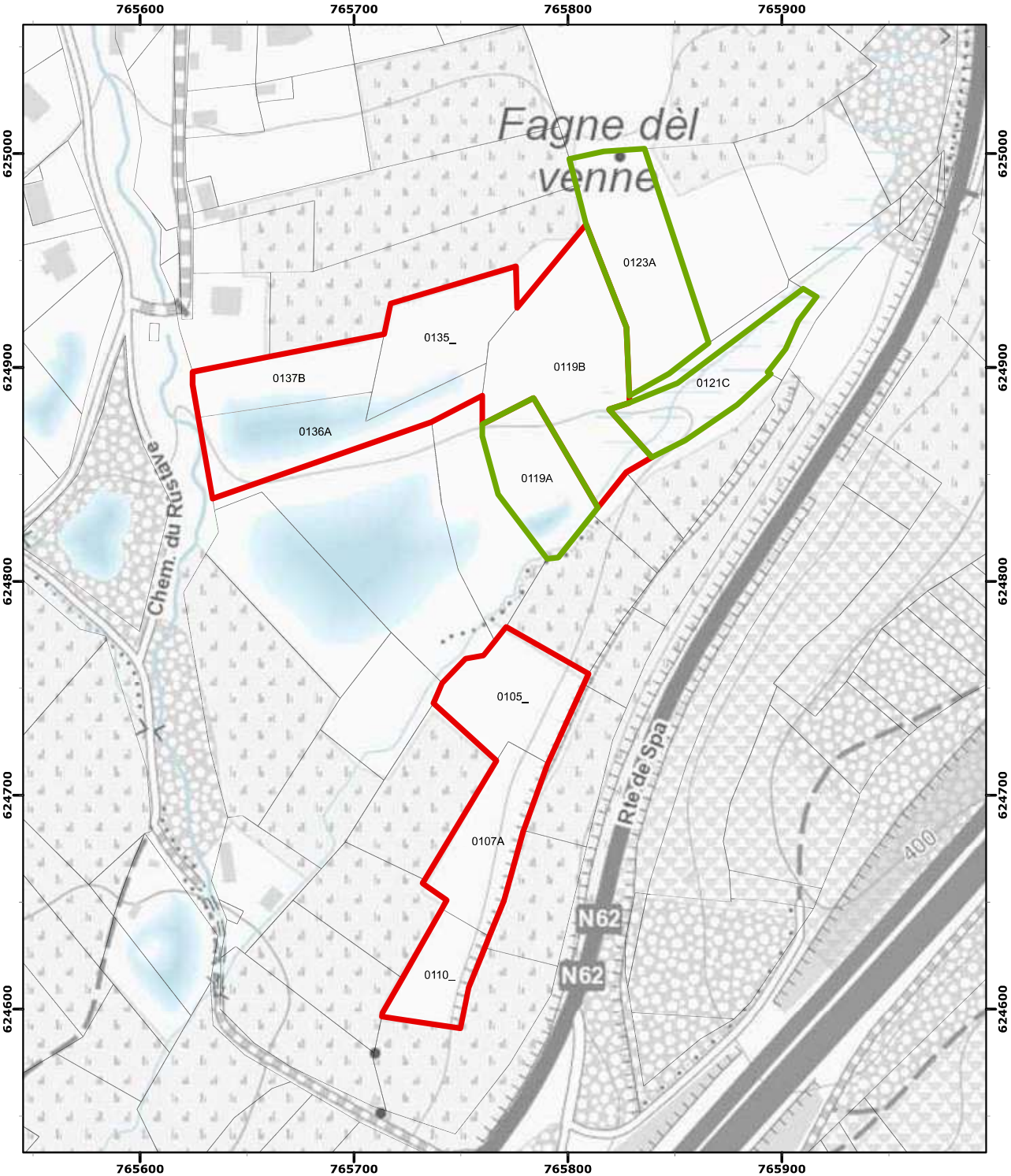
Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du
renouvelant la reconnaissance et reconnaissant l'extension de la Réserve naturelle de
' Masta et Burnenville ' à Malmedy et Stavelot

 Renouveaulement

Coordonnées Lambert belge 2008
(c) Institut Géographique National - IGN

B2: Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon renouvelant la reconnaissance et portant reconnaissance de l'extension de la

Réserve naturelle de
' Masta et Burnenville ' (Partie 2)
à Malmedy et Stavelot



Pour le Gouvernement :
Le Ministre-Président,
Adrien Dolimont

La Ministre de la Ruralité,
Anne-Catherine Dalcq

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du
renouvelant la reconnaissance et reconnaissant l'extension de la Réserve naturelle de
' Masta et Burnenville ' à Malmedy et Stavelot

Namur, le
.....

Echelle : 1:2 500



Extension

Renouvellement

Coordonnées Lambert belge 2008
(c) Institut Géographique National - IGN